

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

- conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) N° 2015/830 du 28 Mai 2015.

Date d'émission : 10 AVRIL 2018

ARTICLE : CIERGES « ETINCELLES »

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/MELANGE ET DE L'ENTREPRISE

1.1 Identification du produit :

Nom commercial : Cierges étincelles

Nom générique : Cierges non tenus à la main CG

N° de réf. du produit : 631

Taille du produit : 170 mm

Catégorie du produit : Artifice de Divertissement – Catégorie F 1

Code ONU : 0337

Classement et groupe de compatibilité : 1. 4 S

Code préparation : F5967

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

1.2.1 Utilisations identifiées pertinentes :

Destiné au grand public ; utilisation par les consommateurs
Loisir ; artifice d'extérieur.

1.2.2 Utilisations déconseillées :

Restrictions d'utilisation :

Enfants de moins de 12 ans

Utilisation par ou sous la surveillance d'un adulte.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Sarl COFALU KIM'PLAY

66, allée des Lettres Persanes
33650 – LA BREDE / FRANCE
Tél. +33 - 0 – 5 57 97 78 88 – (lundi à jeudi 9 h – 13 h et 14 h – 17 h 30 – vendredi 9 h – 13 h)
Fax. +33 – 0 – 5 57 97 78 89

info@cofalu.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence :
France
Organisme ORFILA/INRS
+ 33 1 45 42 59 59 (24h/24)

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange :

Conforme aux Règlements :

- (CE) N° 1272/2008 (CLP) et N° 2016/918 + adaptations
- (CE) N° 1907/2006 (REACH) modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Division de risque : 1.4
Groupe de compatibilité : S
Code ONU : 0337

2.2 Eléments d'étiquetage :

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP) modifié par le règlement N° 918/2016

Pictogramme de danger : SGH 01 "Explosive" :



Mention d'avertissement : Attention !

Composants dangereux : M.A. (matière active)

Mentions de danger : H204 : Danger d'incendie ou de projection

- Conseils de Prudence (prévention) : P210 : tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes ; ne pas fumer

P280 : porter des gants de protection /des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux. P250 : éviter les abrasions/les chocs/les frottements.

- Conseil de prudence (élimination) : P501 : Eliminer le contenu selon les arrêtés préfectoraux en vigueur.

2.3 Autres Dangers:

Pas de danger particulier connu si les prescriptions pour le stockage et l'utilisation sont respectées.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS PYROTECHNIQUES :

3.1 Substances	Concentration %	CAS N°	EINECS N°
ALUMINIUM-AL	15	7429-90-5	231-072-3
IRON SAND-FE	25	7439-89-6	231-096-4
BARIUM NITRATE-BA (NO ₃) ₂	60	10022-31-8	233-020-5

Pour plus d'informations sur les substances composant le mélange, consulter le site INRS ou de l'ECHA.EU à l'aide des N° CAS ou EINECS

3.2 Mélanges :

Fumées : Nocives par ingestion, inhalation, peuvent irriter les yeux ou la peau.

Peut détonner en cas d'impact ou frottement

Danger pour l'environnement : ne pas abandonner les matières constitutives du produit dans l'environnement ou dans l'eau

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS :

4.1 Description des premiers secours

Contact avec les yeux : rincer avec précaution avec de l'eau propre ; enlever les lentilles de contact si la victime en porte ; consulter un ophtalmologue

Contact avec la peau : pas de risque identifié : par précaution, ôter les vêtements souillés/chaussures et se laver avec de l'eau propre.

Inhalation des fumées : maintenir la victime à l'extérieur dans une position où elle peut confortablement respirer.

Ingestion de matière active : appeler un centre anti-poison ou un médecin en cas de malaise.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

Après contact oculaire/inhalation : irritation des yeux/vomissements.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE :

5.1 Moyens d'extinction appropriés : poudre sèche, sable, eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés : mousse/dioxyde de carbone

5.2 Dangers spécifiques :

Dans une situation de feu non contrôlée portant sur des quantités importantes la combustion de ces articles est vive et dégage des gaz toxiques dont une partie s'élèvera dans l'atmosphère sous l'effet de la chaleur

5.3 Conseils aux pompiers :

Instructions de lutte contre l'incendie : refroidir à l'eau pulvérisée ; porter un appareil respiratoire autonome isolant.

SECTION 6 : MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles :

Lire et se conformer à la phrase P280 (conseil de prudence)

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :

Ne pas jeter les résidus à l'égout, dans l'eau, dans la terre, le sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Pas de consigne particulière

6.4 Référence à d'autres rubriques :

Pour plus d'informations, se reporter aux sections 8 et 13.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Se conformer strictement aux consignes d'utilisation figurant sur l'emballage à conserver : voir ces consignes : section 16.1

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Stocker dans un endroit sec, non humide, à l'écart de toute source de chaleur et en respectant les consignes de manipulation indiquées sur l'emballage.
Ne pas fumer.

7.3 Utilisations finales particulières : se référer à la section 1

Toute modification du mélange peut engendrer de nouveaux risques.

SECTION 8 : CONTROLE DE L'EXPOSITION /PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 paramètres de contrôle :

Valeurs limites d'exposition professionnelle : N/A

8.2 Contrôle de l'exposition :

8.2.1 Respecter les consignes d'utilisation figurant sur l'emballage (voir Section 16.2 copie des consignes d'utilisation et de stockage).

Artifice de divertissement à utiliser à l'extérieur

8.2.2 Equipements de protection individuelle lors de l'utilisation :

Protection des mains : gants de protection

Protection oculaire et du visage : porter des lunettes de sécurité avec protection latérale.

Protection de la peau et du corps : porter un vêtement de protection ininflammable.

Ne pas manger, ni boire, ni fumer.

Protection respiratoire : Ne pas inhaler la fumée.

Appliquer les procédures normales de premiers soins en cas de brûlures.

SECTION 9 : PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES :

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

- aspect de la matière active : solide
- Couleur : gris foncé
- odeur : soufrée
- PH : aucune donnée disponible
- Point éclair : aucune donnée disponible
- Inflammabilité : > à 180° C.
- Propriétés explosives sous chocs, frottements ou abrasions.

SECTION 10 : STABILITE et REACTIVITE

10.1 Réactivité : s'enflamme par contact avec une flamme nue ou source de chaleur.

10.2 Stabilité chimique : stable dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

10.3 Possibilités de réactions dangereuses : néant dans les conditions normales d'emploi

10.4 Conditions à éviter : Conditions pluvieuses, éviter les chocs, abrasions et frottements.

10.5 Matières incompatibles : hydrocarbures

10.6 Produits de décomposition dangereux : aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

10.7 Tenir ce produit hors de portée des enfants de moins de 12 ans.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques :

- Nocif en cas d'ingestion des substances

- Nocif par inhalation des fumées
- Les fumées peuvent causer une irritation des yeux.
- Les étincelles peuvent provoquer des dommages sur la peau. Respecter la distance de sécurité minimale lors de l'utilisation : 1 m.
- Cancérogénicité : pas d'information disponible
- Toxicité pour la reproduction : pas d'information disponible
- Mutagénicité : pas d'information disponible.

SECTION 12 : INFORMATIONS ECOLOGIQUES :

12.1 Toxicité : mélange classé non polluant pour le milieu et les organismes aquatiques en cas d'évacuation accidentelle.

12.3 Potentiel et dégradabilité : pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 13 : CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION :

13.1 Méthode de traitement des déchets : immerger le produit dans de l'eau puis éliminer le contenu/récipient conformément aux prescriptions légales et consignes de tri.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

conformément aux exigences de ADR/RID/IMDG

14.1 Numéro ONU : 0337

14.2 Nom d'expédition des Nations Unies : pas applicable

14.3 Classe de danger pour le transport : 1

14.4 Catégorie de transport : 4

14.4 Code de classification : 1.4 S

14.5 Groupe d'emballage : P 101 approuvé par INERIS

14.6 Certificat au transport N° F/INERIS AgA 305/3 délivré par le laboratoire INERIS /FRANCE approuvant le classement au transport et les méthodes d'emballage de cet artifice de divertissement.

Ce classement permet de bénéficier de la catégorie de transport N° 4 (classe 1) et des exemptions : 1.1.3.6, Annexe A de l'ADR.

SECTION 15 : INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15.1 Produit conforme à la Directive N° 2013/29 UE du 12 Juin 2013

15.2 Produit conforme à la norme EN N° 15947 parties 1 à 5 (version 02.2016)

15.3 Application du Règlement CLP N° 1272/2008 modifié par le Règlement N° 918/2016 sur les emballages des articles contenant des substances ou des mélanges.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS :

16.1 Photo du produit et de son emballage avec les marquages : 15 Cierges « étincelles »

